

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2021

---

**SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 574

présenté par  
Mme Beaudouin-Hubiere

-----

**ARTICLE 31**

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'éventuelle »

le mot :

« la »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif affiché par ce texte est de conduire à l'adoption du 112 comme numéro unique en France, conformément aux préconisations européennes. L'adoption de ce numéro favorisera à terme l'interopérabilité des plateformes d'urgences, l'efficacité du système d'appel et la lisibilité pour nos concitoyens.

Cette expérimentation doit permettre de définir les meilleures modalités pour la mise en place d'un dispositif analogue. Cet amendement vise, en conséquence, à réaffirmer cette volonté.